

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 743 9 avril 2010

SOMMAIRE

2Mi S.A 35655	MSK Réalisations 35659
2Mi S.A35655	Multimagine SA35628
AEI Turkey S.àr.l35663	Netra S.A 35629
Amega S.A 35620	Newark S.A35636
Amitrano S.A35664	New Ypso Management Benetti S.C.A 35636
Bekif S.A	Norrlanda Oil S.A35647
Berkeley Holdings (Luxembourg) S.A 35655	Odilia Investments Management35648
B-Lux Steel S.à r.l35659	Odilia Investments S.C.A 35636
Capital & Income Trust S.à r.l35648	PGF III S.A 35654
Ceriex Holding S.A35658	PGF III (Tokenhouse) S.A35654
Criolux S.à r.l35618	PGF II (Lime) S.A35619
Emeraude Holding S.A35636	Philippi Sàrl35663
Epopee S.A35620	Ray Estate Corporation Soparfi S.A 35648
Gestlink Group S.A35618	R/C Energy IV S.à r.l35662
AC International Aeronautic Consulting	Site Industriel S.A35659
S.A	Société d'Expertise Automobiles Luxem-
AC International Aeronautic Consulting	bourgeoise S.A.
S.A	Sogecore Reinsurance Management S.A.
AC International Aeronautic Consulting	35661
S.A	Soluxpar S.A
Iberian Hod S.A	Sotrilux Sàrl35658
IDS Lux S.à r.l	Tekno 35656
Inazuma 35647	Textilcord Steinfort S.A 35661
L14 Investments 1 S.à r.l	The Überdrink S.A
Luxelife S.à r.l	The Überdrink S.A35660
Luxembourg Kirchberg Investment S. à r.l.	Trustser S.A
35619	UT Luxembourg Holding I S.à r.l 35663
Luxemburger Baumanagement S.A 35618	Viggo S.A
MAF Finance S.à r.l	Weatherford International (Luxembourg)
Magiste International S.A	Holdings S.à r.l
MIBL Finance (Luxembourg) S.à r.l 35620	Yes Europe
Miller Holdings S.A35628	Zen Immo SCI35656
MMB S.A	7ons % Cio



Criolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5692 Elvange, 8, rue des Prés. R.C.S. Luxembourg B 52.523.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CRIOLUX S.à r.l. FIDUCIAIRE DES PME SA Signatures

Référence de publication: 2010033652/12.

(100031406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Gestlink Group S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 81.014.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mars 2010.

Pour la société Signature Le liquidateur

Référence de publication: 2010033653/14.

(100031452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Luxemburger Baumanagement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6315 Beaufort, 2-4, rue de Dillingen.

R.C.S. Luxembourg B 95.153.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 22 février 2010 que:

- 1) L'assemblée générale révoque de sa qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué:
- Monsieur Edwin BIELAN, demeurant à L- 6793 GREVENMACHER, 38, route de Trèves. L'assemblée générale nomme comme nouvel administrateur et administrateur-délégué:
 - Monsieur Roman MALY, demeurant à PL- 38-530 BAZANÓWKA, 133, Zarszyn.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

- 2) L'assemblée générale révoque de sa qualité de commissaire aux comptes:
- Monsieur Pascal WAGNER, demeurant à L- 3317 BERGEM, 31, rue de l'École. L'assemblée générale nomme comme nouveau commissaire aux comptes:
 - Monsieur Zygar WOJCIECH, demeurant à L- 6315 BEAUFORT, 2-4, rue de Dillingen.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblé générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beaufort, le 22 février 2010.

Pour la société

C.F.N GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P.80 - L-9201 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010034551/28.

(100032749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.



Luxembourg Kirchberg Investment S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel. R.C.S. Luxembourg B 111.928.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 21 janvier 2010:

Monsieur James Body a démissionné de sa fonction de gérant avec effet au 15 janvier 2010.

Monsieur Noël Me Cormack, 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, est nommé gérant avec effet au 15 janvier 2010 pour une période indéterminée.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de l'actionnaire de la société, à savoir EMEA Hospitality Investment Holding Company (Luxembourg) S.A., a fait l'objet d'un changement.

La nouvelle adresse est la suivante: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Luxembourg, le 3 mars 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010033654/19.

(100031468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

MAF Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, Place Guillaume II. R.C.S. Luxembourg B 111.649.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 12 février 2010, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de John Hughes, avec adresse au 1, Martin Place, 1029 Sydney, Australie, de son mandat de gérant avec effet au 2 février 2010;
- Nomination de Peter Trent, avec adresse professionnelle au 1, Martin Place, NSW 2000 Sydney, Australie, au mandat de gérant avec effet au 2 février 2010 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2010.

Référence de publication: 2010033655/16.

(100031304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

PGF II (Lime) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.735.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 16 décembre 2009

L'assemblée générale des associés a, à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire en date du 16 décembre 2009, pris entre autre les résolutions suivantes:

Acceptation que:

- Monsieur Robert HASSETT, demeurant professionnellement 23 Cloister Way, Carysfort Avenue, Blackrock Co., Dublin (Ireland),
 - Monsieur Robert PAGE, demeurant professionnellement 6, Herbert Crescent, GB-SW1XOHA Londres; et
- Monsieur Peter O'GRADY WALSHE, demeurant professionnellement 71 Palmerston Road, Rathmines, IRL- Dublin 6

ont démissionné de leurs fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 16 décembre 2009 à 24.00 heures CET. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 2 mars 2010.

Référence de publication: 2010033666/19.

(100031749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.



Epopee S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 109.938.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er mars 2010.

Pour la société

Signature

L'Administrateur

Référence de publication: 2010033656/14.

(100031450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

MIBL Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.200,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II. R.C.S. Luxembourg B 106.314.

Par résolutions signées en date du 12 février 2010, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de John Hughes, avec adresse au 1, Martin Place, Sydney, Australie, de son mandat de gérant avec effet au 2 février 2010;
- Nomination de Peter Trent, avec adresse professionnelle au 1, Martin Place, NSW 2000 Sydney, Australie, au mandat de gérant avec effet au 2 février 2010 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2010.

Référence de publication: 2010033658/15.

(100031305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Amega S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 47.789.

Changement de siège et d'adresse des administrateurs

Suite à une réunion du conseil d'administration en date du 1 ^{er} février 2010, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: à compter du 1 ^{er} mars 2010, le siège de la société est au 25B, boulevard Royal, Forum Royal, 4 ^e étage, L-2449 Luxembourg
 - Adresse professionnelle des Administrateurs:
- * Monsieur Patrick Meunier, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1 ^{er} mars 2010.
- * Madame Anna De Meis, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1 er mars 2010,
- * Monsieur Patrick Houbert, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1 ^{er} mars 2010.
 - Adresse professionnelle de l'Administrateur Délégué:
- * Monsieur Patrick Meunier, administrateur délégué, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1 ^{er} mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme

AMEGA SA

Patrick Houbert

Administrateur

Référence de publication: 2010033834/25.

(100031634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.



Yes Europe, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 150.454.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er mars 2010.

Pour la société

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2010033659/15.

(100031449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

L14 Investments 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 151.624.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fifth of February.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Emmanuel COTREL, chief executive officer, born on February 3, 1981, in Abbeville, France, having his personal address at Chemin du Triangle 2, 1295 Mies, Switzerland,

here represented by Mrs. Lucie Audigane, employee, having his/her professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on January 22, 2010.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

- **Art. 1.** There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).
- **Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.



- Art. 4. The Company shall bear the name "L14 Investments 1 S.à r.l.".
- Art. 5. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,-) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

- **Art. 7.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.
- **Art. 8.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in accordance with article 19.
- **Art. 9.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - Art. 10. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.
- **Art. 12.** The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.
- **Art. 13.** In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound (i) by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager for any matters involving an amount inferior to ten thousand Euro (EUR 10.000,-) and (ii) by the joint signature of two (2) Category A Managers and one (1) Category B Manager for any matters involving an amount superior to ten thousand Euro (EUR 10.000,-).

Notwithstanding the above, the execution by the Company of any binding agreement requires the joint signature of two (2) Category A Managers and one (1) Category B Manager.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters involving an amount inferior to ten thousand Euro (EUR 10.000,-) to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 14. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.



A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of (i) one Category A Manager and one Category B Manager for any matters on the agenda involving an amount inferior to ten thousand Euro (EUR 10.000,-), and (ii) two (2) Category A Managers and one (1) Category B Manager for any matters on the agenda involving an amount superior to ten thousand Euro (EUR 10.000,-); and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of (i) one Category A Manager and one Category B Manager for any matters involving an amount inferior to ten thousand Euro (EUR 10.000,-), and (ii) two (2) Category A Managers and one (1) Category B Manager for any matters involving an amount superior to ten thousand Euro (EUR 10.000,-).

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

- **Art. 15.** The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
 - Art. 16. The shareholder(s) assume(s) all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

- **Art. 17.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.
- **Art. 18.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with article 19.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2010.



Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Mr. Emmanuel COTREL, prenamed	12.500	EUR 12.500,-
Total	12.500	EUR 12.500,-

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (EUR 1.200,-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Managers

- Mr. Emmanuel COTREL, prenamed,
- Mr. Philippe GANGLOFF, company director, born on June 22, 1981 in Phalsbourg, France, and having his professional address at L14, Avenue Pictet de Rochemont 7, 1207 Geneva, Switzerland.

Category B Manager

- Mr. Marc LEFEBVRE, company director, born on August 30, 1976, in Rocourt, Belgium, having his professional address at 22 rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.
- 2. The address of the Company is fixed at 20 Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, he/she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le cinq février.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Emmanuel COTREL, chief executive officer, né le 3 février 1981 à Abbeville, France, ayant son adresse personnelle Chemin du Triangle 2, 1295 Mies, Suisse,

ici représenté par Madame Lucie Audigane, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 janvier 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** er. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).
- **Art. 2.** La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en



valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société a comme dénomination "L14 Investments 1 S.à r.l.".
- Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaires des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la loi

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

- **Art. 7.** Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 16 des Statuts.
- Art. 8. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'article 19.
- **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

- **Art. 11.** La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- Art. 12. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B". Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- **Art. 13.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée (i) par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B pour toute affaire engageant un montant inférieur à dix mille Euro (EUR 10.000,-), et (ii) par la signature conjointe de deux (2) Gérants de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B pour toute affaire engageant un montant supérieur à dix mille Euro (EUR 10.000,-).

Cependant, l'exécution par la Société de tout contrat requiert la signature conjointe de deux (2) Gérants de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs sur des points déterminés engageant des montants inférieurs à dix mille Euro (EUR 10.000,-) à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.



Art. 14. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, telefax ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, telefax ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence ou la représentation (i) d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B pour tout point à l'ordre du jour engageant un montant inférieur à dix mille Euro (EUR 10.000,-), et (ii) de deux (2) Gérants de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B pour tout point à l'ordre du jour engageant un montant supérieur à dix mille Euro (EUR 10.000,-); et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif (i) d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B pour toute affaire engageant un montant inférieur à dix mille Euro (EUR 10.000,-), et (ii) de deux (2) Gérants de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B pour toute affaire engageant un montant supérieur à dix mille Euro (EUR 10.000,-)

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. Le(s) associé(s) exerce(nt) tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.
- **Art. 18.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.



Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application de l'article 19.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées à leur valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts	Libération
	sociales	
Monsieur Emmanuel COTREL, prénommé,	12.500	EUR 12.500,-
Total	12.500	EUR 12.500,-

Le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille Euros (EUR 1.200,-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A

- Monsieur Emmanuel COTREL, susnommé;
- Monsieur Philippe GANGLOFF, administrateur de société, né le 22 juin 1981 à Phalsbourg, France, et ayant son adresse professionnelle à L14, Avenue Pictet de Rochemont 7, 1207 Genève, Suisse.

Gérant de Catégorie B

- Monsieur Marc LEFEBVRE, administrateur de société, né le 30 août 1976 à Rocourt, Belgique, et ayant son adresse professionnelle au 22 rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.
- 2. L'adresse du siège social est fixée au 20 Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. AUDIGANE - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 février 2010. Relation: LAC/2010/6867. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le quatre mars de l'an deux mille dix.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010034966/363.

(100033243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.



Miller Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 114.713.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2009

Monsieur Pablo PESTERO IMBERNON et Madame Isabel GARCIA LORCA sont réélus Administrateurs de Catégorie A, et Monsieur Norbert SCHMITZ, les sociétés FMS SERVICES SA. et S.G.A. SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs de Catégorie B pour une nouvelle période d'un an. Monsieur Eric HERREMANS est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période d'un an.

Monsieur Jordi CATALA, né le 30 août 1976 à Valls (Espagne), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé en tant que Représentant Permanent de la société FMS SERVICES S.A.

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (Belgique), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée en tant que Représentant Permanent de la société S.G.A. SERVICES S.A.

Pour la société

MILLER HOLDINGS S.A.

Référence de publication: 2010033660/18.

(100031629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Multimagine SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 108.145.

Réunion du Conseil d'Administration

Les soussignés:

- 1. Julie MAUJEAN, employée privée, demeurant à F-57050 Longeville-les-Metz (France), 71, boulevard Saint Symphorien.
 - 2. Dominique BALDAUFF, secrétaire-comptable, demeurant à F-57970 Yutz (France), 63, rue Henri Dunant,
 - 3. Johan VAN DEN BERG, expert-comptable, demeurant à L-5573 Remich, 6, Montée Saint-Urbain,

administrateurs de la société MULTIMAGINE SA, avec siège social à L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer,

se sont réunis en conseil et nomment à l'unanimité Johan VAN DEN BERG, susdit, administrateur-délégué, gérant la comptabilité, habilité à engager la société dans toutes les opérations comptables, et,

Herman SWANNET, employé privé, demeurant à L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer, directeur de la gestion journalière, habilité à engager la société par sa seule signature pour les opérations de gestion journalière,

avec effet rétroactif au 1 er janvier 2010.

Mondorf-les-Bains, le 8 février 2010.

MAUJEAN / BALDAUFF / VAN DEN BERG.

Référence de publication: 2010033661/21.

(100031756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Luxelife S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 136.314.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale de la société le 3 mars 2010

L'assemblée générale reconnaît la démission de Madame Dominique HOULLÉ de son mandat de gérant de la Société avec effet au 1 ^{er} mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

Référence de publication: 2010033669/13.

(100032133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.



Netra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe. R.C.S. Luxembourg B 94.209.

Protokoll der Ordentlichen Hauptversammlung vom 30. Dezember 2009

Die Mandate der Verwaltungsratsmitgliedern, des Delegierte des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers werden für weitere 6 Jahre verlängern. Die Mandate enden bei der Generalversammlung welche im Jahr 2014 stattfindet.

VERWALTUNGSRAT

- Herr Wolfgang BÖHRINGER, delegierte des Verwaltungsrates, wohnhaft in D-74855 Hassmersheim, Mittlere Strassse 13
 - Frau Helga BÖHRINGER-STRIEHL, wohnhaft in D-74855 Hassmersheim, Mittlere Strasse 13
 - Herr Erich SCHEIDWEILER, wohnhaft in D-56566 Heimbach-Weis/Neuwied, Hausenborner Strasse 13 KOMMISSAR
 - LUX-FIDUCIAIRE Consulting SARL ayant son siège social à L-2763 Luxembourg 12, rue Ste Zithe. Référence de publication: 2010033662/17.

(100032134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Weatherford International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 24.472.750,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl. R.C.S. Luxembourg B 146.622.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of February. Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Weatherford International Ltd., a company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 3 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, with registration number 31953 ("WIL Bermuda"), hereby represented by Me Annick Braquet, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party hereby represented as described above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearer is the sole shareholder of "Weatherford International (Luxembourg) Holdings S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 69 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed enacted by Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 16 June 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (the "Mémorial C") number 1292 of July 4, 2009, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 146.622 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 20 October 2009, published in the Memorial C, number 2541 of 30 December 2009.

- II.- That the 800 (eight hundred) ordinary shares, 79,891 (seventy-nine thousand eight hundred ninety-one) class A shares, 79,891 (seventy-nine thousand eight hundred ninety-one) class B shares, 79,891 (seventy-nine thousand eight hundred ninety-one) class D shares, 79,891 (seventy-nine thousand eight hundred ninety-one) class B shares, 79,891 (seventy-nine thousand eight hundred ninety-one) class E shares, 79,891 (seventy-nine thousand eight hundred ninety-one) class G shares, 79,891 (seventy-nine thousand eight hundred ninety-one) class H shares, 79,891 (seventy-nine thousand eight hundred ninety-one) class I shares and 79,891 (seventy-nine thousand eight hundred ninety-one) class I shares, 39,891 (seventy-nine thousand eight hundred ninety-one) class I shares, 39,891 (seventy-nine thousand eight hundred ninety-one) class I shares, 39,891 (seventy-nine thousand eight hundred ninety-one) class I shares, 39,891 (seventy-nine thousand eight hundred ninety-one) class I shares, 39,891 (seventy-nine thousand eight hundred ninety-one) class I shares, 39,891 (seventy-nine thousand eight hundred ninety-one) class I shares, 39,891 (seventy-nine thousand eight hundred ninety-one) class I shares, 39,891 (seventy-nine thousand eight hundred ninety-one) class I shares, 39,891 (seventy-nine thousand eight hundred ninety-one) class I shares, 39,891 (seventy-nine thousand eight hundred ninety-one) class I shares, 39,891 (seventy-nine thousand eight hundred ninety-one) class I shares, 39,891 (seventy-nine thousand eight hundred ninety-one) class I shares, 39,891 (seventy-nine thousand eight hundred ninety-one) class I shares, 39,891 (seventy-nine thousand eight hundred ninety-one) class I shares, 39,891 (seventy-nine thousand eight hundred ninety-one) class I shares, 39,891 (seventy-nine thousand eight hundred ninety-one) class I shares, 39,891 (seventy-nine thousand eight hundred ninety-one) class I shares, 39,891 (seventy-nine thousand eight hundred ninety-one) class I shares, 39,891 (seventy-nine thousand eight hundred nine
 - III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Waiving of notice right;
- 2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 4,480,000 (four million four hundred eighty thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 19,992,750 (nineteen million nine



hundred ninety-two thousand seven hundred fifty United States Dollars) to USD 24,472,750 (twenty-four million four hundred seventy-two thousand seven hundred fifty United States Dollars) by the issuance of:

- 17,920 (seventeen thousand nine hundred twenty) new class A shares,
- 17,920 (seventeen thousand nine hundred twenty) new class B shares,
- 17,920 (seventeen thousand nine hundred twenty) new class C shares,
- 17,920 (seventeen thousand nine hundred twenty) new class D shares,
- 17,920 (seventeen thousand nine hundred twenty) new class E shares,
- 17,920 (seventeen thousand nine hundred twenty) new class F shares,
- 17,920 (seventeen thousand nine hundred twenty) new class G shares,
- 17,920 (seventeen thousand nine hundred twenty) new class H shares,
- 17,920 (seventeen thousand nine hundred twenty) new class I shares, and
- 17,920 (seventeen thousand nine hundred twenty) new class J shares

all having a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) each subject to the payment of a global share premium amounting to USD 40,285,994 (forty million two hundred eighty-five thousand nine hundred ninety-four United States Dollars), of which USD 448,000 (four hundred forty-eight thousand United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

- 3. Subscription and payment by Weatherford International Ltd. of all the new shares by way of a contribution in kind;
- 4. New composition of the shareholding of the Company;
- 5. Subsequent amendment of article 8. of the articles of association of the Company; and
- 6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 4,480,000 (four million four hundred eighty thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 19,992,750 (nineteen million nine hundred ninety-two thousand seven hundred fifty United States Dollars) to USD 24,472,750 (twenty-four million four hundred seventy-two thousand seven hundred fifty United States Dollars) by the issue of:

- 17,920 (seventeen thousand nine hundred twenty) new class A shares,
- 17,920 (seventeen thousand nine hundred twenty) new class B shares,
- 17,920 (seventeen thousand nine hundred twenty) new class C shares,
- 17,920 (seventeen thousand nine hundred twenty) new class D shares,
- 17,920 (seventeen thousand nine hundred twenty) new class E shares,
- 17,920 (seventeen thousand nine hundred twenty) new class F shares,
- 17,920 (seventeen thousand nine hundred twenty) new class G shares,
- 17,920 (seventeen thousand nine hundred twenty) new class H shares,
- 17,920 (seventeen thousand nine hundred twenty) new class I shares, and
- 17,920 (seventeen thousand nine hundred twenty) new class J shares,

all having a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) each (the "New Shares") subject to the payment of a global share premium amounting to USD 40,285,994 (forty million two hundred eighty-five thousand nine hundred ninety-four United States Dollars) (the "Share Premium"), of which USD 448,000 (four hundred forty-eight thousand United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of receivables in an aggregate principal amount of USD 44,624,572 (forty-four million six hundred twenty-four thousand five hundred seventy-two United States Dollars) plus accrued interest as at 19 February 2010 in a total amount of USD 141,422 (one hundred forty-one thousand four hundred twenty-two United States Dollars)

(the "Note Receivables").

Third resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by WIL Bermuda of the New Shares through the contribution of the Note Receivables.



Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes WIL Bermuda, here represented by Me Annick Braquet, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by WIL Bermuda through a contribution of the Note Receivables.

Description of the contribution

The contribution made by WIL Bermuda, in exchange for the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium is composed of the Note Receivables (the "WIL Contribution").

Valuation

The net value of the WIL Contribution amounts to USD 44,765,994 (forty-four million seven hundred sixty-five thousand nine hundred ninety-four United States Dollars).

Such valuation has been approved by the sole manager of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 19 February 2010, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contributions' existence

A proof of the WIL Contribution has been given to the undersigned notary.

Manager's intervention

Thereupon intervenes Mr. Peter Lovasz, employee, with professional address at 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, here represented by Me Annick Braquet, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Acknowledging having been previously informed of the extent of his responsibility, legally bound as sole manager of the Company by reason of the contribution in kind described above, he expressly agrees with the description of this contribution, with its valuation, and confirms the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, WIL Bermuda, as sole shareholder of the Company holds:

- 800 (eight hundred) ordinary shares;
- 97,811 (ninety-seven eight hundred eleven) class A shares;
- 97,811 (ninety-seven eight hundred eleven) class B shares;
- 97,811 (ninety-seven eight hundred eleven) class C shares;
- 97,811 (ninety-seven eight hundred eleven) class D shares;
- 97,811 (ninety-seven eight hundred eleven) class E shares;
- 97,811 (ninety-seven eight hundred eleven) class F shares;
- 97,811 (ninety-seven eight hundred eleven) class G shares;
- 97,811 (ninety-seven eight hundred eleven) class H shares;
 97,811 (ninety-seven eight hundred eleven) class I shares;
- 97,811 (ninety-seven eight hundred eleven) class J shares,

all having a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) each.

The notary acts that all the shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contributions described above having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend article 8. of the Company's articles of association so that to read as follows:

- " Art. 8. The Company's share capital is set at USD 24,472,750 (twenty-four million four hundred seventy-two thousand seven hundred fifty United States Dollars), represented by 978,910 (nine hundred seventy-eight thousand nine hundred ten) shares with a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) each, divided into (i) 800 (eight hundred) ordinary shares with a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) each (the "Ordinary Shares") and (ii) ten classes of shares as follows:
- 97,811 (ninety-seven eight hundred eleven) class A shares having a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) each (the "Class A Shares"),
- 97,811 (ninety-seven eight hundred eleven) class B shares having a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) each (the "Class B Shares');



- 97,811 (ninety-seven eight hundred eleven) class C shares having a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) each (the "Class C Shares");
- 97,811 (ninety-seven eight hundred eleven) class D shares having a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) each (the "Class D Shares"),
- 97,811 (ninety-seven eight hundred eleven) class E shares having a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) each (the "Class E Shares");
- 97,811 (ninety-seven eight hundred eleven) class F shares having a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) each (the "Class F Shares");
- 97,811 (ninety-seven eight hundred eleven) class G shares having a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) each (the "Class G Shares');
- 97,811 (ninety-seven eight hundred eleven) class H shares having a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) each (the "Class H Shares');
- 97,811 (ninety-seven eight hundred eleven) class I shares having a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) each (the "Class I Shares"); and
- 97,811 (ninety-seven eight hundred eleven) class J shares having a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) each (the "Class J Shares").

All the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares will be collectively referred to as the "Classes of Shares" as the case may be, or individually as a "Class of Shares". All the Ordinary Shares and the Classes of Shares will be collectively referred to as the "shares" as the case may be, or individually as a "share".

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 7,000.- (seven thousand euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuf février.

deed.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Weatherford International Ltd., une société constituée selon le droit des Bermudes, ayant son siège social sis à Clarendon House, 3 Church Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 31953 ("WIL Bermudes"), ici représentée par Me Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- le comparant est le seul associé de "Weatherford International (Luxembourg) Holdings S.à r.l.", une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 juin 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (le "Mémorial C") numéro 1292 du 4 juillet 2009, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.622 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 octobre 2009, publié au Mémorial C, numéro 2541 du 30 décembre 2009.

II.- Que les 800 (huit cent) parts sociales ordinaires, 79.891 (soixante-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-onze) parts sociales de catégorie A, 79.891 (soixante-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-onze) parts sociales de catégorie B, 79.891 (soixante-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-onze) parts sociales de catégorie C, 79.891 (soixante-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-onze) parts sociales de catégorie D, 79.891 (soixante-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-onze) parts sociales de catégorie E, 79.891 (soixante-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-onze) parts sociales de catégorie F, 79.891



(soixante-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-onze) parts sociales de catégorie G, 79.891 (soixante-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-onze) parts sociales de catégorie H, 79.891 (soixante-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-onze) parts sociales de catégorie I et 79.891 (soixante-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-onze) parts sociales de catégorie J, toutes ayant une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq Dollars Américains) chacune et représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées et que l'assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Renonciation au droit de convocation;
- 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 4.480.000 USD (quatre millions quatre cent quatre-vingt mille Dollars Américains) pour le porter de son montant actuel de 19.992.750 USD (dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-douze mille sept cent cinquante Dollars Américains) à 24.472.750 USD (vingt-quatre millions quatre cent soixante-douze mille sept cent cinquante Dollars Américains), par l'émission de:
 - 17.920 (dix-sept mille neuf cent vingt) nouvelles parts sociales de catégorie A,
 - 17.920 (dix-sept mille neuf cent vingt) nouvelles parts sociales de catégorie B,
 - 17.920 (dix-sept mille neuf cent vingt) nouvelles parts sociales de catégorie C,
 - 17.920 (dix-sept mille neuf cent vingt) nouvelles parts sociales de catégorie D,
 - 17.920 (dix-sept mille neuf cent vingt) nouvelles parts sociales de catégorie E,
 - 17.920 (dix-sept mille neuf cent vingt) nouvelles parts sociales de catégorie F,
 - 17.920 (dix-sept mille neuf cent vingt) nouvelles parts sociales de catégorie G,
 - 17.920 (dix-sept mille neuf cent vingt) nouvelles parts sociales de catégorie H,
 - 17.920 (dix-sept mille neuf cent vingt) nouvelles parts sociales de catégorie I, et
 - 17.920 (dix-sept mille neuf cent vingt) nouvelles parts sociales de catégorie J,

toutes ayant une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq Dollars Américains) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 40.285.994 USD (quarante millions deux cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent quatre-vingt-quatorze Dollars Américains), dont 448.000 USD (quatre cent quarante-huit mille Dollars Américains) seront alloués à la réserve légale, l'ensemble devant être entièrement libéré par voie d'apport de créances;

- 3. Souscription et paiement par Weatherford International Ltd. de toutes les nouvelles parts sociales par voie d'apport de créances;
 - 4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;
 - 5. Modification consécutive de l'article 8, paragraphe 1 des statuts de la Société; et
 - 6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'associé unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 4.480.000 USD (quatre millions quatre cent quatre-vingt mille Dollars Américains), afin de le porter de son montant actuel de 19.992.750 USD (dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-douze mille sept cent cinquante Dollars Américains) à un montant de 24.472.750 USD (vingt-quatre millions quatre cent soixante-douze mille sept cent cinquante Dollars Américains) par rémission de:

- 17.920 (dix-sept mille neuf cent vingt) nouvelles parts sociales de catégorie A,
- 17.920 (dix-sept mille neuf cent vingt) nouvelles parts sociales de catégorie B,
- 17.920 (dix-sept mille neuf cent vingt) nouvelles parts sociales de catégorie C,
- 17.920 (dix-sept mille neuf cent vingt) nouvelles parts sociales de catégorie D,
- 17.920 (dix-sept mille neuf cent vingt) nouvelles parts sociales de catégorie E,
- 17.920 (dix-sept mille neuf cent vingt) nouvelles parts sociales de catégorie F,
- 17.920 (dix-sept mille neuf cent vingt) nouvelles parts sociales de catégorie G,
- 17.920 (dix-sept mille neuf cent vingt) nouvelles parts sociales de catégorie H,
- 17.920 (dix-sept mille neuf cent vingt) nouvelles parts sociales de catégorie I, et
- 17.920 (dix-sept mille neuf cent vingt) nouvelles parts sociales de catégorie J,



toutes ayant une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq Dollars Américains) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 40.285.994 USD (quarante millions deux cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent quatre-vingt-quatorze Dollars Américains) (la "Prime d'Emission"), dont 448.000 USD (quatre cent quarante-huit mille Dollars Américains) seront alloués à la réserve légale, la totalité devant être libérée par un apport consistant en créances d'un montant total de 44.624.572 USD (quarante-quatre millions six cent vingt-quatre mille cinq cent soixante-douze Dollars Américains) plus les intérêts accumulés à la date du 19 février 2010 d'un montant de 141.422 USD (cent quarante et un mille quatre cent vingt-deux Dollars Américains),

(les "Créances").

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et le payement par WIL Bermuda des Nouvelles Parts Sociales par l'apport des Créances.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Intervient ensuite WIL Bermuda, ici représentée par Mme Annick Braquet, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales. L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également sujette au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées et payées par WIL Bermuda par l'apport des Créances.

Description de l'apport

L'apport réalisé par WIL Bermuda, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et du payement de la Prime d'Emission est composé des Créances ("l'Apport de WIL").

Evaluation

La valeur nette totale de l'Apport de WIL s'élève à 44.765.994 USD (quarante-quatre millions sept cent soixante-cinq mille neuf cent quatre-vingt-quatorze Dollars Américains).

Une telle évaluation a été approuvée par le gérant unique de la Société suivant une déclaration sur la valeur en date du 19 février 2010, qui sera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Preuve de l'existence de l'apport

La preuve de l'existence de l'Apport de WIL a été donnée au notaire soussigné.

Intervention du gérant

Intervient ensuite Mr. Peter Lovasz, employé, avec adresse professionnelle au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, représenté par Mme Annick Braquet, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Reconnaissant avoir été préalablement informé de l'extension de sa responsabilité, légalement tenu en tant que gérant unique de la Société en raison de l'apport en nature tel que décrit ci-dessus, accepte expressément la description de cet apport, avec son évaluation, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, WIL Bermuda, associé unique de la Société, détient: 800 (huit cent) parts sociales ordinaires,

- 97.811 (quatre-vingt-dix-sept mille huit cent onze) parts sociales de catégorie A,
- 97.811 (quatre-vingt-dix-sept mille huit cent onze) parts sociales de catégorie B,
- 97.811 (quatre-vingt-dix-sept mille huit cent onze) parts sociales de catégorie C,
- 97.811 (quatre-vingt-dix-sept mille huit cent onze) parts sociales de catégorie D,
- 97.811 (quatre-vingt-dix-sept mille huit cent onze) parts sociales de catégorie E,
- 97.811 (quatre-vingt-dix-sept mille huit cent onze) parts sociales de catégorie F,
- 97.811 (quatre-vingt-dix-sept mille huit cent onze) parts sociales de catégorie G,
 97.811 (quatre-vingt-dix-sept mille huit cent onze) parts sociales de catégorie H,
- 77.011 (quadi e-viligi-dix-sept fillile fidit cent offze) parts sociales de categorie 11,
- 97.811 (quatre-vingt-dix-sept mille huit cent onze) parts sociales de catégorie I, et
- 97.811 (quatre-vingt-dix-sept mille huit cent onze) parts sociales de catégorie J,

toutes ayant une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq Dollars Américains) chacune.

Le notaire établit que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:



- " **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 24.472.750 USD (vingt-quatre millions quatre cent soixante-douze mille sept cent cinquante Dollars Américains), représenté par 978.910 (neuf cent soixante-dix-huit mille neuf cent dix) parts sociales d'une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq Dollars Américains) chacune, divisées en 800 (huit cent) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq Dollars Américains) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires") et dix catégories de parts sociales comme suit:
- 97.811 (quatre-vingt-dix-sept mille huit cent onze) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq Dollars Américains) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie A"),
- 97.811 (quatre-vingt-dix-sept mille huit cent onze) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq Dollars Américains) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie B"),
- 97.811 (quatre-vingt-dix-sept mille huit cent onze) parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq Dollars Américains) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie C"),
- 97.811 (quatre-vingt-dix-sept mille huit cent onze) parts sociales de catégorie D d'une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq Dollars Américains) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie D"),
- 97.811 (quatre-vingt-dix-sept mille huit cent onze) parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq Dollars Américains) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie E"),
- 97.811 (quatre-vingt-dix-sept mille huit cent onze) parts sociales de catégorie F d'une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq Dollars Américains) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie F"),
- 97.811 (quatre-vingt-dix-sept mille huit cent onze) parts sociales de catégorie G d'une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq Dollars Américains) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie G"),
- 97.811 (quatre-vingt-dix-sept mille huit cent onze) parts sociales de catégorie H d'une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq Dollars Américains) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie H"),
- 97.811 (quatre-vingt-dix-sept mille huit cent onze) parts sociales de catégorie I d'une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq Dollars Américains) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie I"), et
- 97.811 (quatre-vingt-dix-sept mille huit cent onze) parts sociales de catégorie J d'une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq Dollars Américains) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie J").

Toutes les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie I, et les Parts Sociales de Catégorie J seront collectivement nommées comme les "Catégories de Parts Sociales" selon le cas, ou individuellement comme une "Catégorie de Parts Sociales". Les Parts Sociales Ordinaires et les Catégories de Parts Sociales seront collectivement nommées comme les "parts sociales" ou selon le cas "part sociale" lorsqu'elles sont nommées individuellement.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou diminué suivant une résolution de l'assemblée générale de(s) (l') associé(s) adoptée de la même manière que celle nécessaire à la modification des Statuts."

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à EUR 7.000,- (sept mille euros).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 février 2010. Relation: LAC/2010/8702. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2010.

Référence de publication: 2010034183/357.

(100032601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.



Emeraude Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 97.574.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 8 septembre 2009

Cinquième résolution:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Administrateurs de Monsieur Thierry FLEMING, Expert-comptable, né à Luxembourg le 24/07/1948, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg; Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Monsieur Guy HORNICK, Expert-comptable, né à Luxembourg le 29/03/1951, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2015.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de Messieurs Thierry FLEMING, Claude SCHMITZ et Guy HORNICK, anciennement sise 5, Boulevard de la Foire L-2013 Luxembourg et transférée 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EMERAUDE HOLDING S.A.

Société Anonyme

Thiérry FLEMING / Claude SCHMITZ

Deux administrateurs

Référence de publication: 2010033935/27.

(100031584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

New Ypso Management Benetti S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 137.176.

L'adresse professionnelle de Monsieur Jérémie BONIN, commissaire aux comptes de la Société, est la suivante: c/o Titan Consulting Sàrl, Boulevard Emile Jaques Dalcroze, 2, CH-1204 Genève.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010033663/10.

(100031555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Newark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 66.739.

Le commissaire aux comptes Lux-Fiduciaire Consulting SARL 12, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg, démissionne avec effet au 1 er mars de son poste.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010033664/10.

(100032132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Odilia Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 151.641.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the 2 nd of March.

Before Us, Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.



THERE APPEARED:

- 1. Odilia Investments Management, a société à responsabilité limitée to be incorporated under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 10A, rue Henri M. Schnadt, not yet recorded with the Luxembourg Trade and Companies Register, here represented by Mrs. Pascale Troquet residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.
- 2. Mr. Goran Grosskopf, residing at Route de Belmont 54, CH-1093 La Conversion, Switzerland, here represented by Mrs. Pascale Troquet residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.
- 3. Mr. Jonas Bergstrand, residing at Köpenhamnsvägen 108, SE-217 71 Malmö, Sweden here represented by Mr. Marco Casagrande residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.
- 4. Mr. Per Grosskopf, residing at Älghöjdsvägen 6, SE-139 36 Värmdö, Sweden here represented by Mr. Marco Casagrande residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.
- 5. Mr. Asa Andreasson, residing at Drömstigen 16, SE-167 61 Bromma, Sweden here represented by Mr. Marco Casagrande residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.
- 6. Mrs. Karin Lewerth, residing at Mannhemsvägen 43, SE-131 46 Nacka, Sweden here represented by Mr. Marco Casagrande residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.
- 7. Mrs. Maria Grosskopf, residing at Ulrikedalsvägen 15C, SE- 224 58 Lund, Sweden here represented by Mr. Marco Casagrande residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.
- 8. Mrs. Birgitta Grosskopf, residing at Route de Belmont 54, CH-1093 La Conversion, Switzerland, here represented by Mrs. Pascale Troquet residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxies, initialed "ne varietur" by the proxyholders of the appearing parties and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a partnership limited by shares (société en commandite par actions), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed among Odilia Investments Management, managing general partner (associé commandité) who is also the manager of the Company (the General Partner), and the holder(s) of ordinary shares (the Limited Partner (s), and collectively with the General Partner, the Partners), a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of ODILIA INVESTMENTS S.C.A. (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of that municipality by a resolution of the General Partner. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner. Where the General Partner determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in its sole discretion and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

- 3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever that directly or indirectly hold or invest in concession projects of all kinds and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 3.2. The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the



Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

- 3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is incorporated for an unlimited period of time.
- 4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the Partners of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting any of the Partners. In case of death, incapacity or inability of the General Partner, article 112 of the Law shall apply.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The Company's corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) consisting of one (1) management share and thirty (30) ordinary shares, all in registered form with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Partners of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 6. Shares

- 6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).
- 6.2 The Management Share held by the Manager is exclusively transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

The Ordinary Shares may be freely transferred, either free of charge or against consideration, between the shareholders

The transfer of Ordinary Shares, free of charge or against consideration, to a non-shareholder is subject to prior approval by the Manager, within the framework of the proceedings outlined in articles hereafter. This restriction, however, does not apply to mergers, divisions, winding-up, transfer of assets or any similar or analogical process.

6.3 The shareholder who wishes to transfer all or part of his Ordinary Shares, shall inform the Manager beforehand, by registered mail with acknowledgement of receipt, indicating the number of Ordinary Shares he wishes to transfer and the asking price.

Within one (1) month of the receipt by the Manager of the application for approval of the transfer by the selling shareholder to a non-shareholder, the Manager shall notify its decision to the selling shareholder by registered mail with acknowledgement of receipt, without statement of grounds. In case of refusal, the selling shareholder shall advise the Manager, within fifteen (15) days of receipt of the refusal notice, whether he abandons his transfer plans or not. Should the selling shareholder not abandon them, the Manager must, within thirty (30) days, present him with a potential buyer of the Ordinary Shares. The selling shareholder must then sell to this buyer under the conditions of his initial offer regarding the number of Ordinary Shares and the price, subject to the buying of all offered Ordinary Shares by the third party or parties chosen by the Manager.

6.4 The price payable for the acquisition of the Ordinary Shares offered for transfer shall be ascertained, either by mutual consent between the selling shareholder and the buying shareholder(s), or by an independent expert, appointed by mutual consent between the selling shareholder and the buying shareholder(s), or, in case of disagreement, by an independent expert appointed by the commercial court under whose jurisdiction the registered office of the Corporation falls, at the request of the prosecuting party.

The expert shall ascertain the transfer price of the Ordinary Shares on the basis of a sale by a willing seller to a willing buyer on the open market (disregarding any effect upon value of the Ordinary Shares forming part of a majority or minority holding). At receipt of the valuation, the Manager shall advise the selling shareholder and the applying shareholders.

They shall then have a period of fifteen (15) days to maintain their buying and selling offers. If the selling shareholder abandons his offer, all new transfers must nevertheless observe the entire process outlined in the preceding article. If the selling shareholder maintains his offer, the Ordinary Shares shall be allocated between the shareholders who have maintained their buying offer in proportion to their participation in the capital and within the limits of their applications.

The selling shareholder shall bear half of the costs of the expert appraisal and the buying shareholder(s) shall bear the other half, in proportion to the number of Ordinary Shares which they acquired. If the sale should not be able to proceed



for several or all the offered Ordinary Shares, the selling shareholder who abandoned his offer shall exclusively bear the costs and fees of the expert appraisal. The potential buyers who applied for the Ordinary Shares shall exclusively bear the costs and fees for the expert appraisal if they abandoned their buying offer after the appraisal and thus no Ordinary Shares could be sold.

III. Management - Representation

Art. 7. Management of the Company.

- 7.1. The Company shall be managed by the General Partner.
- 7.2. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the Partners fall within the competence of the General Partner, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 7.3. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether Partners or not, by the General Partner.
- 7.4. The General Partner is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more officers, or other agents who may but are not required to be Partners, acting individually or jointly.
- 7.5. The Company shall be bound towards third parties by the signature of the General Partner or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 7.3 and 7.4 of these Articles and within the limits of such power.
- 7.6. No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any officers of the Company is interested in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 8. Liability.

- 8.1. To the extent permissible under Luxembourg law, the General Partner and other officers of the Company, as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 7.3 and 7.4 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.
- 8.2. The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities of the Company to the extent that they cannot be paid out of the assets of the Company.
- 8.3. The Limited Partners bear a liability that is limited to the share of the capital they have contributed to the Company. Any Limited Partner who signs on behalf of the Company or who carries out an act of management, even by virtue of a power of attorney, shall, vis-a-vis third parties, incur the same liabilities as the General Partner. The Limited Partner shall also be jointly and severally liable to third parties for commitments in which he did not participate, if he has regularly managed the business of the Company.

IV. General meetings of partners

Art. 9. Powers and Voting rights.

- 9.1. The general meeting of Partners properly constituted represents the entire body of Partners of the Company.
- 9.2. Subject to all the other powers reserved to the General Partner by the Law or the Articles, a validly constituted meeting of Partners of the Company shall have the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.
- 9.3. A validly constituted meeting of Partners of the Company shall neither carry out nor ratify acts which involve the Company vis-à-vis third parties nor resolve to amend these Articles without the General Partner's consent.
 - 9.4. Resolutions of the Partners shall be adopted at general meetings.
 - 9.5. Each Partner has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

Art. 10. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

- 10.1. The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of Partners of the Company, unless otherwise provided herein. At least eight days prior to a general meeting of Partners, each registered Partner shall be notified by the General Partner of the time, date, place and agenda of the general meeting of Partners.
- 10.2. If all the Partners of the Company are present or represented at a meeting of the Partners of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.



- 10.3. A Partner may act at any meeting of the Partners of the Company by appointing another person (who need not be a Partner) as his proxy in writing, whether in original or by facsimile or e-mail.
- 10.4. Each Partner may also participate in any meeting of the Partners of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 10.5. Each Partner may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the Partners to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the Partners by mail, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.
- 10.6. Except as otherwise required by law or by these Articles, and subject to article 9.3, resolutions at a duly convened meeting of the Partners of the Company will be passed by a simple majority of those present or represented, regardless of the proportion of the share capital present or represented at such meeting.
- 10.7. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting, in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be validly adopted, must (i) be carried by at least two-thirds of the votes cast and (ii) be approved by the General Partner.
- 10.8. The nationality of the Company may be changed and the commitments of its Partners may be increased only with the unanimous consent of the Partners and bondholders.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 11 Accounting year and Annual general meeting.

- 11.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.
- 11.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the General Partner must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all of the Company's commitments and the debts of the manager(s), and auditor(s) of the Company.
- 11.3. The annual general meeting of the Partners of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the last Wednesday of June of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.
- 11.4. The annual general meeting of the Partners of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the General Partner, exceptional circumstances so require.

Art. 12. Allocation of profits.

- 12.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.
- 12.2. The general meeting of Partners of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes will best suit the corporate purpose and policy.
- 12.3. Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the General Partner, in accordance with the decision of the general meeting of Partners. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the General Partner.
- 12.4. The General Partner may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

VI. Dissolution - Liquidation

13.1. In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Partners, appointed by a resolution of the general meeting of Partners which will determine their



powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the Partners or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

13.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the Partners in proportion to the shares held by each Partner in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the Partners from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

Thereupon,

- 1. Odilia Investments Management prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to the 1 (one) management share in registered form, with a par value of one thousand (EUR 1,000), and to fully pay it up by way of a contribution in cash amounting to one thousand (EUR 1,000).
- 2. Mr. Goran Grosskopf, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to 12 ordinary shares in registered form, with a par value of one thousand (EUR 1,000) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to 12,000 Euro
- 3. Mr. Jonas Bergstrand, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to 3 ordinary shares in registered form, with a par value of one thousand (EUR 1,000) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to 3,000 Euro
- 4. Mr. Per Grosskopf, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to 3 ordinary shares in registered form, with a par value of one thousand (EUR 1,000) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to 3,000 Euro
- 5. Mr. Asa Andreasson, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to 3 ordinary shares in registered form, with a par value of one thousand (EUR 1,000) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to 3,000 Euro
- 6. Mrs. Karin Lewerth, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to 3 ordinary shares in registered form, with a par value of one thousand (EUR 1,000) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to 3,000 Euro
- 7. Mrs. Maria Grosskopf, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to 3 ordinary shares in registered form, with a par value of one thousand (EUR 1,000) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to 3,000 Euro
- 8. Mrs. Birgitta Grosskopf, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to 3 ordinary shares in registered form, with a par value of one thousand (EUR 1,000) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to 3,000 Euro

The amount of thirty-one thousand (EUR 31,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Transitional provisions

- 1) The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Corporation and shall end on December 31, 2010.
 - 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2011.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its incorporation are estimated at approximately 1.400.- EUR.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Corporation, the shareholders have resolved that:

- I. The registered office of the Corporation is located at 10A, Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.
- II. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board until the annual general meeting of the Shareholders of the Company, which will be held at the registered office of the Company during the year 2012:
- 1. Mr. ROCHAS Patrick, born in Chatou Yvelines, France, the 21 of April 1953, with professional address at 10A, Rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.
- 2. Mr. CASAGRANDE Marco, born in Padova, Italy, the 14 of February 1979, with professional address at 10A, Rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.
- 3. Mrs. TROQUET Pascale, born in Hermalle s/Argenteau, Belgium, the 16 of August 1968, with professional address at 10A, Rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.



Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le deux mars.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg,

ONT COMPARIL

- 1. Odilia Investments Management, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg est en cours (ci-après l'Associé-Gérant-Commandité), ici représentée par Madame Pascale Troquet, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée.
- 2. Monsieur Goran Grosskopf, demeurant Route de Belmont 54, CH-1093, La Conversion, Suisse, ici représenté par Madame Pascale Troquet, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée.
- 3. Monsieur Jonas Bergstrand, demeurant Köpenhamnsvägen 108, SE-217 71 Malmö, Suède, ici représenté par Monsieur Marco Casagrande, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée.
- 4. Monsieur Per Grosskopf, demeurant Älghöjdsvägen 6, SE-139 36 Värmdö, Suède, ici représenté par Monsieur Marco Casagrande, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée.
- 5. Monsieur Asa Andreasson, demeurant Drömstigen 16, SE-167 61 Bromma, Suède, ici représenté par Monsieur Marco Casagrande, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée.
- 6. Madame Karin Lewerth, demeurant Mannhemsvägen 43, SE-131 46 Nacka, Suède, ici représentée par Monsieur Marco Casagrande, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée.
- 7. Madame Maria Grosskopf, demeurant Ulrikedalsvägen 15C, SE- 224 58 Lund, Suède, ici représentée par Monsieur Marco Casagrande, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée.
- 8. Madame Birgitta Grosskopf, demeurant Route de Belmont 54, CH-1093, La Conversion, Suisse, ici représentée par Madame Pascale Troquet, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée.

Les procurations signées "ne varietur" par les mandataires des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société en commandite par actions qui est ainsi constituée:

I. Nom siège social - Objet - Durée

Art. 1 er . **Dénomination.** Il est formé entre Odilia Investments Management l'associé commandité unique qui est également le gérant de la Société (l'Associé-Gérant-Commandité) et le détenteur d'actions ordinaires (l'Associé Commanditaire, et ensemble avec l'Associé-Gérant-Commandité, les Associés) une société en commandite par actions sous la dénomination de ODILIA INVESTMENTS S.C.A. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de cette commune par une résolution de l'Associé-Gérant-Commandité. Le siège social peut par ailleurs être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par résolution des Associés délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.
- 2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Associé-Gérant-Commandité. Au cas où l'Associé-Gérant-Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, malgré ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous



titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

- 3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.
- 3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est formée pour une durée illimitée.
- 4.2. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Associés de la Société délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.
- 4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un des Associés. En cas de décès, d'incapacité ou d'empêchement de l'Associé-Gérant-Commandité, l'article 112 de la Loi s'appliquera.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par une (1) action d'Associé-Gérant-Commandité et trente (30) actions ordinaires, toutes sous forme nominatives, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.
 - 6.1. Les actions sont et resteront des actions nominatives.

Art. 6. Forme des actions.

- 6.1 Les actions de la société sont et resteront nominatives.
- 6.2 Les Actions de Commandité appartenant au Gérant peuvent être librement cédées à un gérant remplaçant ou additionnel, responsable de manière illimitée.

La transmission des Actions Ordinaires nominatives est libre entre les actionnaires.

Toute cession d'Actions Ordinaires nominatives, à titre onéreux ou gratuit, à un tiers est subordonnée à l'agrément du Gérant dans le respect des articles ci-dessous. Cette restriction n'est pas applicable dans le cadre de fusion, scission, liquidation, transfert d'actifs ou toute autre procédure similaire ou tout autre processus analogique.

6.3 L'actionnaire qui souhaite transférer ses actions ordinaires en totalité ou en partie, doit au préalable en informer le Gérant, par lettre recommandée avec avis de réception, en indiquant le nombre d'actions ordinaires qu'il souhaite transférer ainsi que le prix demandé.

Dans un délai d'un mois à compter de la notification du projet de cession, le Gérant est tenu de notifier sa décision au cédant, par lettre recommandée avec accusé de réception, sans en indiquer les motifs. Si l'agrément est refusé, le cédant peut, dans un délai de 15 jours à compter de la notification de la décision du Gérant, notifier au gérant qu'il abandonne ou non son plan de transfert. Si le cédant désire toujours vendre ses actions, le Gérant doit, endéans les 30 jours, présenter au cédant un acheteur potentiel. Le cédant doit ensuite vendre à cet acheteur potentiel aux conditions initialement prévues tant au niveau du nombre d'actions que du prix, et ce sous réserve de l'achat de la totalité des actions ordinaires du cédant par le (les) cessionnaire(s) suggérées par le Gérant.

6.4 Le prix de vente des actions ordinaires peut être fixé soit consentement mutuel entre les parties, ou par un expert indépendant, choisi de commun accord par les parties, ou, sur demande expresse d'une des parties, par un expert indépendant désigné par le tribunal compétent.

L'expert définira le prix de transfert des actions en tant compte de l'offre et de la demande dans un marché de pleine concurrence, peu importe qu'il s'agisse d'une détention majoritaire ou non dans le capital social de la société. Dès que le Gérant aura été informé par l'expert d'un prix de transfert, il en avisera le cédant et le cessionnaire potentiel.



A partir de ce jour, l'offre aura une validité de quinze (15) jours. Si le cédant devait renoncer à la vente, toutes les éventuelles ventes ultérieures devront néanmoins suivre la même procédure que celle précédemment citée. Si la vente est maintenue au prix proposé par l'expert, les actions seront attribuées au(x) cessionnaire(s) ayant maintenu leur(s) offre(s) d'achat dans la proportion de leur participation dans le capital et endéans les limites de leur(s) volonté de souscription.

Les honoraires de l'expert seront repartis pour moitié entre le cédant et le(s) cessionnaire(s). La moitié des frais répartis entre les cessionnaires sera repartie en fonction du nombre faisant l'objet de la transaction. Si le cédant devait annuler la vente de tout ou partie de ses actions, ce dernier prendra à sa charge la totalité des honoraires l'expert. Si le (s) cessionnaire(s) potentiel(s) devai(en)t, dans le cadre d'un désaccord avec l'avis de l'expert, renoncer à l'achat des dites actions, les honoraires de l'expert seraient totalement à la charge de ce(s) derniers.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Gestion de la Société.

- 7.1. La Société est administrée par l'Associé-Gérant-Commandité.
- 7.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux Associés seront de la compétence de l'Associé-Gérant-Commandité qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.
- 7.3. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par l'Associé-Gérant-Commandité.
- 7.4. L'Associé-Gérant-Commandité est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs fondés de pouvoir ou autres agents, associés ou non, agissant individuellement ou conjointement.
- 7.5. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'Associé-Gérant-Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué conformément aux articles 7.3. et 7.4. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.
- 7.6. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou personne ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Associé-Gérant-Commandité ou autres fondés de pouvoir de la Société a un intérêt dans la transaction, ou est un directeur, associé, agent ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 8. Responsabilité.

- 8.1. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, l'Associé-Gérant-Commandité et les autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 7.3. et 7.4. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont peuvent jouir ces personnes.
- 8.2. L'Associé-Gérant-Commandité est conjointement et solidairement responsable des dettes de la Société dans la mesure où celles-ci ne peuvent pas être couvertes par les actifs de la Société.
- 8.3. Les Associés Commanditaires ne s'engagent en principe que jusqu'à concurrence de leur mise. L'Associé Commanditaire qui, même en vertu de procurations, prend la signature sociale ou qui accomplit des actes de gestion pour le compte de la Société, est tenu, vis-à-vis des tiers, comme l'Associé-Gérant-Commandité. L'Associé Commanditaire est aussi solidairement tenu à l'égard des tiers, même des engagements auxquels il n'aurait pas participé, s'il a habituellement géré les affaires de la Société.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 9. Pouvoirs et Droits de vote.

- 9.1. L'assemblée générale des Associés régulièrement constituée représente l'organe entier des Associés de la Société.
- 9.2. L'assemblée générale valablement constituée a, sauf pouvoirs réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'Associé-Gérant-Commandité, les pouvoirs les plus étendus pour accomplir et ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.
- 9.3. Une assemblée générale valablement constituée n'aura le pouvoir ni d'accomplir ou de ratifier des actes engageant la Société vis-à-vis des tiers ni d'amender les présents Statuts sans l'accord de l'Associé-Gérant-Commandité.
 - 9.4. Les résolutions des Associés sont pris à l'assemblée générale.
 - 9.5. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. Chaque action donne droit à un vote.



Art. 10. Convocation, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

- 10.1. Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des Associés de la Société sauf stipulations contraires par les présent Statuts. Au moins huit jours avant l'assemblée générale des Associés, chaque Associé inscrit sera informé, par l'Associé-Gérant-Commandité, de l'heure, de la date, place et agenda de l'assemblée générale des Associés.
- 10.2. Si tous les Associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des Associés de la Société et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.
- 10.3. Un Associé peut prendre part aux assemblées générales des Associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (qui n'a pas besoin d'être un associé) par écrit, soit en original, soit par facsimile ou courrier électronique.
- 10.4. Chaque associé peut également participer à toute assemblée des Associés de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite assemblée.
- 10.5. Chaque Associé peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux Associés de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les Associés par courrier, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.
- 10.6. Sans préjudice des dispositions contraires prévues par la Loi ou les présents Statuts, et sous réserve de l'article 9.3, les résolutions à une assemblée des Associés de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des Associés présents ou représentés et votants, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.
- 10.7. Une assemblée générale extraordinaire des associés convoquée aux fins de modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées sous réserve de l'article 9.3. des présents Statuts.
- 10.8. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses Associés ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des Associés et propriétaires d'obligations.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 11. Exercice social et Assemblée générale annuelle.

- 11.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- 11.2. Chaque année, à la fin de l'exercice, l'Associé-Gérant-Commandité dresse le bilan et le compte de profits et pertes de la Société ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants et commissaires aux comptes de la Société.
- 11.3. L'assemblée générale annuelle des Associés de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans l'avis de convocation, le premier lundi de mai de chaque année à 10h00. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.
- 11.4. L'assemblée générale annuelle des Associés de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'Associé-Gérant-Commandité considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 12. Affectation des bénéfices.

- 12.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit, selon l'article 5 des Statuts.
- 12.2. L'assemblée générale des Associés de la Société décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportun au regard des objectifs et de la politique de la Société.



- 12.3. Les dividendes seront distribués au moment et au lieu fixés par l'Associé-Gérant-Commandité conformément à la décision de l'assemblée générale des Associés. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'Associé-Gérant-Commandité.
- 12.4. L'Associé-Gérant-Commandité peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

VI. Dissolution - Liquidation

- 13.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Associés, nommés par une résolution de l'assemblée générale des Associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des Associés de la Société, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.
- 13.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque Associé dans la Société.

VII. Disposition générale

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les Associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Souscription et Libération

Sur ces faits.

- 1. Odilia Investments Management prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) action d'Associé-Gérant-Commandité sous forme nominative, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de mille euros (EUR 1.000).
- 2. Monsieur Goran Grosskopf, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze (12) actions ordinaires sous forme nominative, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille euros (EUR 12.000).
- 3. Monsieur Jonas Bergstrand, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois (3) actions ordinaires sous forme nominative, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trois mille euros (EUR 3.000).
- 4. Monsieur Per Grosskopf, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois (3) actions ordinaires sous forme nominative, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trois mille euros (EUR 3.000).
- 5. Monsieur Asa Andreasson, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois (3) actions ordinaires sous forme nominative, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trois mille euros (EUR 3.000).
- 6. Madame Karin Lewerth, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois (3) actions ordinaires sous forme nominative, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trois mille euros (EUR 3.000).
- 7. Madame Maria Grosskopf, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois (3) actions ordinaires sous forme nominative, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trois mille euros (EUR 3.000).
- 8. Madame Birgitta Grosskopf, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois (3) actions ordinaires sous forme nominative, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trois mille euros (EUR 3.000).

Le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

- 1) Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 1.400.-.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les Associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 10A, rue Henri M.Schnadt, L-2530 Luxembourg.

- SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION
- 2. Les personnes suivantes sont nommées comme membres du Conseil de surveillance jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire des Actionnaires de la Société, qui sera tenue au siège social de la Société pendant l'année 2012:
- Monsieur Patrick ROCHAS, né le 21 avril 1953 à Chatou Yvelines, France et demeurant professionnellement au 10A rue Henri M.Schnadt, L-2530, Luxembourg.
- Monsieur Marco CASAGRANDE, né le 14 février 1979 à Padova, Italie et demeurant professionnellement au 10A rue Henri M.Schnadt, L-2530, Luxembourg.
- Madame Pascale TROQUET, née le 16 août 1968 à Hermalles/Argenteau, Belgique et demeurant professionnellement au 10A rue Henri M.Schnadt, L-2530, Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire des parties comparantes, ceux-ci ont signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: P. Troquet, M. Casagrande, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 mars 2010. Relation: EAC/2010/2494. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 4 mars 2010.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010035374/584.

(100033842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

Norrlanda Oil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 100.482.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 novembre 2009

Est nommé administrateur de catégorie B, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

en remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur de catégorie B démissionnaire en date du 30 novembre 2009

Luxembourg, le 11 février 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010033665/15.

(100031853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Inazuma, Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 137.156.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033668/10.

(100031437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.



Capital & Income Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 147.151.

Transferts de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 12 février 2010 avec effet rétroactif au 4 février, que CIT Jadwa GP 1 Limited a transféré la totalité des parts sociales qu'elle détenait dans la Société à:

- CIT Jadwa UK Opportunities Fund Limited Partnership, une limited partnership, constituée et régie selon les lois du Royaume-Uni, immatriculée au Register of Companies of England Wales sous le numéro LP013518, ayant son siège social au 7, Curzon Street, W1| 5HG, 20 Parts Sociales de Catégorie B

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 5 février 2010 avec effet immédiat, que CIT Jadwa UK Opportunities Fund Limited Partnership a transféré la totalité des parts sociales qu'elle détenait dans la Société à:

- Hadhan Holding S.A., une société anonyme, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 23.814, ayant son siège social au 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, 20 Parts Sociales de Catégorie B

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

10 Parts Sociales de Catégorie C 10 Parts Sociales de Catégorie C 20 Parts Sociales de Catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

Capital & Income Trust S à r.l.

Par procuration

Signature

Référence de publication: 2010033961/29.

(100031563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Ray Estate Corporation Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 77.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033671/10.

(100031434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Odilia Investments Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt. R.C.S. Luxembourg B 151.640.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the 2 nd of March.

Before the undersigned Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Mr. Goran Grosskopf, residing at Route de Belmont 54, CH-1093 La Conversion, Switzerland,

here represented by Mrs. Pascale Troquet, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which he deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:



A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- Art. 1. There is hereby established among the current owners of the shares created hereafter and all those who may become members in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.
- **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio. The Company may further guarantee, grant loans, grant security in favour of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

- **Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited duration.
- Art. 4. The Company will be incorporated under the name of "Odilia Investments Management".
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its members. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

- **Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of members representing three quarters of the share capital at least. The existing members shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.
- **Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among members. Inter vivos, they may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the other members in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased member may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the other members in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the members will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be members.

The managers are appointed by the general meeting of members which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In case of singularity of manager, the Company shall be bound in all circumstances by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two members of the board of managers or by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

Art. 12. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members. The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of members and of the board of managers, but in his absence, the members or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.



Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

- **Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.
- **Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.
- **Art. 15** . The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

- **Art. 16.** Each member may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 17.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of members representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company has only one member, such sole member exercises the powers granted to the general meeting of members under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- **Art. 19.** The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.
- **Art. 20.** Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the members.

The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

The share premium is freely distributable to the members by the members' meeting or by the board of managers.

F. Dissolution - Liquidation

- **Art. 22.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be members, and which are appointed by the general meeting of members which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities. The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the members proportionally to the shares of the Company held by them.
- **Art. 23.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.



Subscription and Payment

The subscribers have subscribed the shares to be issued as follows:

Mr. Goran Grosskopf 12.500 shares

Total 12.500 shares

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2010.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately € 1,000,-.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company shall be at L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
- 2. The shareholder resolve to elect as sole manager of the company for an indefinite period:
- Mr. Goran Grosskopf, residing at Route de Belmont 54, CH-1093 La Conversion, Switzerland.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le deux mars

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

Est comparu:

Monsieur Goran Grosskopf, demeurant Route de Belmont 54, CH-1093La Conversion, Suisse,

dûment représenté par Madame Pascale Troquet, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée;

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparants, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut également garantir, accorder des prêts, accorder des sûretés en faveur de ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.



- Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La Société est constituée sous le nom de "Odilia Investments Management".
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

- **Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou par la (les) autre(s) signature (s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou



représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.
 - Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- **Art. 15.** Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

- Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- **Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

- **Art. 19.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.
- Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

La prime d'émission est librement distribuable aux associés par l'assemblée générale des associés ou par le conseil de gérance.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

M. Goran Grosskopf 12.500 parts

Total 12.500 parts

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2010.

SERVICE CENTRAL DE LEG<mark>ISLA</mark>TION

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ € 1.000.-.

Résolutions

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
- 2. L'associé décide d'élire la personne suivante en tant que gérant unique de la société pour une durée indéterminée:
- Goran Grosskopf, demeurant Route de Belmont 54, CH-1093 La Conversion, Suisse;

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Troquet, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 mars 2010. Relation: EAC/2010/2495. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 4 mars 2010.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010035375/301.

(100033838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

PGF III (Tokenhouse) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 137.974.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 16 décembre 2009

L'assemblée générale des associés a, à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire en date du 16 décembre 2009, pris entre autre les résolutions suivantes:

Acceptation que:

- Monsieur Robert HASSETT, demeurant professionnellement 23 Cloister Way, Carysfort Avenue, Blackrock Co., Dublin (Ireland),

a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 16 décembre 2009 à 24.00 heures CET.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

Référence de publication: 2010033672/16.

(100031751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

PGF III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 138.531.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 16 décembre 2009

L'associé unique a, en date du 16 décembre 2009, pris entre autre les résolutions suivantes:

Acceptation que:

- Monsieur Robert HASSETT, demeurant professionnellement 23 Cloister Way, Carysfort Avenue, Blackrock Co., Dublin (Ireland),

a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 16 décembre 2009 à 24.00 heures CET.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

Référence de publication: 2010033673/15.

(100031752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.



Berkeley Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.731.

Ayant constaté et accepté la démission présentée par Monsieur Wim Rits avec effet au 15 février 2010, l'Actionnaire Unique a décidé de nommer en remplacement comme administrateur de classe B avec effet au 15 février 2010 jusqu'à l'assemblée générale qui tiendra en l'année 2010 Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans né le 26 août 1970, à 's-Gravenhage, Pays-Bas, résident professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

De telle sorte que le conseil de gérance se présente désormais comme suit:

Administrateur de classe A:

- Mohamed Ali Ahmed Hamad Al Dhaheri
- Omar Liaqat

Administrateur de classe B:

- Franciscus Welman
- Marcus Dijkerman
- Martinus Cornelis Johannes Weijermans

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Berkeley Holdings (Luxembourg) S.A.

Marcus Dijkerman

Administrateur B

Référence de publication: 2010033786/23.

(100031331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

2Mi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 127.325.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033674/10.

(100031431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

2Mi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 127.325.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033675/10.

(100031426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Zens & Cie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7661 Medernach, 21, rue de Larochette.

R.C.S. Luxembourg B 92.766.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ZENS & CIE

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010033676/13.

(100031425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.



Iberian Hod S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 105.375.

Extract of the resolutions taken at the Postponed Annual General of December 30 th, 2009

- The resignation of Mr. Harald CHARBON for personal reasons as a director is accepted.
- Mrs. Isabelle SCHUL, private employee, with professional address 412F, route d'Esch, 2086 Luxembourg is appointed as a new director. Her mandate will lapse at the Annual General Meeting of year 2010.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Reportée du 30 décembre 2009

- La démission de Monsieur Harald CHARBON de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- Madame Isabelle SCHUL, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommée en tant que nouvel Administrateur de la Société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Le 30 décembre 2009.

Pour copie conforme

IBERIAN HOD S.A.

Signatures

Administrateur Catégorie B / Administrateur Catégorie A

Référence de publication: 2010033891/21.

(100031354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Tekno, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 61, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 35.761.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TEKNO

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010033677/13.

(100031423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

IDS Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1542 Luxembourg, 16, rue Jean-Baptiste Fresez.

R.C.S. Luxembourg B 111.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour compte de IDS LUX Sàrl

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2010033678/13.

(100031507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Zen Immo SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4410 Soleuvre, Zone Um Woeller.

R.C.S. Luxembourg E 4.240.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt deux février.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.



Ont comparu:

- 1.- Johnny DO CARMO, gérant de sociétés, né à Esch-sur-Alzette, le 19 mai 1974, demeurant à F-57330 Zoufftgen, 5B, rue de la Gare;
- 2.- Daniel THILMANY, gérant de sociétés, né à Luxembourg, le 17 août 1965, demeurant à L-4971 Bettange-sur-Mess, 6, rue Laangert;
- 3.- Chantal KALNY, employée privée, née à Esch-sur-Alzette, le 8 septembre 1961, demeurant à L-4971 Bettange-sur-Mess, 6, rue Laangert.

Ils constituent une société civile immobilière dont les statuts auront la teneur suivante:

Titre I er . Dénomination - Objet - Durée - Siège

- Art. 1 er. Par les présentes, il est formé une société civile immobilière sous la dénomination: ZEN IMMO SCI.
- **Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles en-dehors de toute opération commerciale.
 - Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
 - **Art. 4.** Le siège de la société est établi à Soleuvre.

Titre II. - Capital - Apports - Parts

Art. 5. Le capital est fixé à deux mille cinq cents (2.500.-) euros, divisé en cent (100) parts de vingt-cinq (25.-) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit par les comparants:

1 Johnny DO CARMO, gérant de sociétés, né à Esch-sur-Alzette, le 19 mai 1974, demeurant à F-57330	
Zoufftgen, 5B, rue de la Gare, cinquante parts	50
2 Daniel THILMANY, gérant de sociétés, né à Luxembourg, le 17 août 1965, demeurant à L-4971	
Bettange-sur-Mess, 6, rue Laangert, vingt-cinq parts	25
3 Chantal KALNY, employée privée, née à Esch-sur-Alzette, le 8 septembre 1961, demeurant à L-4971	
Bettange-sur-Mess, 6, rue Laangert, vingt-cinq parts	25
Total: Cent parts	100

Art.6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de cession projetée de parts à un non-associé, les associés bénéficient d'un droit de préemption qui fonctionnera comme suit: L'associé désireux de céder tout ou partie de ses parts, communiquera les nom, prénom, profession et adresse du cessionnaire potentiel non-associé ainsi que le prix convenu avec lui, par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception, à la gérance. Celle-ci continuera cette information aux associés endéans un (1) mois, également par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception.

Les parts peuvent être reprises par ceux-ci dans le mois de leur information en proportion de leur participation dans la société.

Chaque associé peut céder son droit de reprise à un autre associé.

S'ils laissent passer le dit délai, sans exercer leur droit de préemption, la cession des parts au non-associé est permise. Toute cession faite en infraction à ce droit de préemption est nulle.

Art. 7. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts que chacun détient.

A l'égard des tiers, ils sont tenus conformément aux dispositions des articles 1862 et 1863 du Code Civil.

Titre III. Administration

- **Art. 8.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.
 - Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

- Art. 10. La société ne prend pas fin par la mort, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un associé et du (des) gérant (s).
 - Art. 11. En cas de dissolution, la liquidation, sera faite par les associés à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations incombant à la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de troi cent quatre-vingts (380.-) euros.



Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et, à l'unanimité et par votes séparés, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des gérants est fixé à trois (3).
- 2) Sont nommés gérants:
- 1.- Johnny DO CARMO, gérant de sociétés, né à Esch-sur-Alzette, le 19 mai 1974, demeurant à F-57330 Zoufftgen, 5B, rue de la Gare;
- 2.- Daniel THILMANY, gérant de sociétés, né à Luxembourg, le 17 août 1965, demeurant à L-4971 Bettange-sur-Mess, 6, rue Laangert;
- 3.- Chantai KALNY, employée privée, née à Esch-sur-Alzette, le 8 septembre 1961, demeurant à 1-4971 Bettange-sur-Mess, 6, rue Laangert.
 - 3) La société est engagée par la signature conjointe de Johnny DO CARMO et d'un autre gérant.
 - 4) La durée de leurs fonctions est illimitée.
 - 5) Le siège social est fixé à L-4410 Soleuvre, Zône d'Activité Um Woeller lot n° 13.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Do Carmo, Thilmany, Kalny et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 24 février 2010. Relation: EAC/2010/2230. Reçu soixante quinze euros 75-

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 26 FEV. 2010.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2010034960/82.

(100033033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Sotrilux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Howald, 304A, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 91.590.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033679/10.

(100031499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Ceriex Holding S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 107.858.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 27 janvier 2010 documenté par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg A.C., le 28 janvier 2010, LAC / 2010/5522.

Que:

- la clôture de la liquidation de la Société a été prononcée.
- que les livres et documents sociaux seront conservés pour une durée de cinq ans au L-2320 Luxembourg, 67 boulevard de la Pétrusse.

Luxembourg, le 16 février 2010.

Pour extrait conforme

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010033700/18.

(100031719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.



MSK Réalisations, Société Anonyme.

Siège social: L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelange. R.C.S. Luxembourg B 97.395.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF
EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Référence de publication: 2010033680/13.

(100031497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

B-Lux Steel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5637 Mondorf-les-Bains, 6, rue Saint-Michel. R.C.S. Luxembourg B 76.154.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF

Signature

EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010033681/13.

(100031491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

The Überdrink S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6871 Wecker, 2, Op Huefdreisch.

R.C.S. Luxembourg B 132.145.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010033682/10.

(100031489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

SISA, Site Industriel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II. R.C.S. Luxembourg B 119.590.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 1 er mars 2010 que:

- Monsieur Robert Dennewald a démissionné de ses fonctions d'administrateurs;
- Madame Michèle Lutgen a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes;
- ont été élus aux fonctions d'administrateurs pour un terme de six ans:

Monsieur Marc Assa, administrateur de sociétés, demeurant à L-7303 Steinsel, 9 rue des Noyers

Monsieur Norbert Becker, administrateur de sociétés, demeurant à L-8131 Bridel, 40 rue des Genêts

Madame Catherine Dessoy, avocat, demeurant professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich

Monsieur Victor Elvinger, avocat, demeurant professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich

- a été élu aux fonctions de commissaire aux comptes pour un terme de six ans:

Fidu-Concept S.àr.l., ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36 Avenue Marie Thérèse, RCSL No B 38136 Luxembourg, le 2 mars 2010.

Référence de publication: 2010033685/19.

(100031732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.



The Überdrink S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6871 Wecker, 2, Op Huefdreisch.

R.C.S. Luxembourg B 132.145.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010033684/10.

(100031488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Soluxpar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 57.100.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 11 février 2010 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2010:

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur, Président et Administrateur-Délégué;
- Horst SCHNEIDER, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- FIDESCO S.A., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;
- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010033693/15.

(100031457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

SEALUX S.A., Société d'Expertise Automobiles Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8331 Capellen, 1, route d'Olm.

R.C.S. Luxembourg B 75.660.

Information des administrateurs aux tiers en date du 09 février 2010

Le conseil d'administration souhaite informer toute personne intéressée du changement d'adresse de deux administrateurs et administrateurs délégués de la société:

- Monsieur Louis Petit demeure désormais à l'adresse suivante: 711, rue Fays, B 6688 Bertogne;
- Monsieur Vincent Petit demeure désormais à l'adresse suivante: 786 F, Champs, B 6688 Longchamps.

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2010033686/14.

(100032060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Magiste International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 82.816.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire en date du 17 décembre 2009 que:

- Monsieur Aldo BRAGHIROLI, né le 12.08.1959 à Rome, demeurant I-00030 Colonna (RM), Via della Fontana, 4 a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Giovanni MANISCALCO démissionnaire

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2011 et qui sera appelée à approuver le bilan de l'année 2010.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 17 décembre 2009 que:

- Monsieur Aldo BRAGHIROLI, demeurant I-00030 Colonna (RM), Via della Fontana, 4 a été nommé président du conseil d'administration et administrateur-délégué de la société pour la durée de son mandat d'administrateur en remplacement de Monsieur Giovanni MANISCALCO, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 22 février 2010. Pour la société Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010033841/22.

(100031877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Bekif S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 63.871.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010033687/10.

(100031487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

IAC International Aeronautic Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 99.498.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010033691/10.

(100031485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Sogecore Reinsurance Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 28.812.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2009

Quatrième Résolution: Nominations statutaires

a) Les mandats de MM. Gilles COREMANS demeurant professionnellement à L - 2633 SENNINGERBERG 6B, route de Trèves, Patrick ROBERT demeurant à F- 78160 MARLY LE ROI 19, chemin de l'Auberderie et de la société SOGE-CORE PARTICIPATIONS à L -2633 SENNINGERBERG 6B, route de Trèves, représentée par Olivier ROBERT F-78160 MARLY LE ROI 19, chemin de l'Auberderie demeurant à prennent fin à l'issue de cette Assemblée. Leurs mandats sont reconduits à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Référence de publication: 2010033692/14.

(100032110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Textilcord Steinfort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8452 Steinfort, rue de Schwarzenhof.

R.C.S. Luxembourg B 7.113.

Extrait de l'Assemblée générale du 14 juillet 2009 à 10.00 heures

L'assemblée des actionnaires de la société a pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1) Accepter la démission de M. Dieter Kirchknopf en qualité d'administrateur de la société;
- 2) Nommer M. Ferdinando Prestini, né le 11 juin 1957 à Bergame (Italie) et résidant au 18, Via Matteotti, 26048 Seriate Bergame, Italie en qualité d'administrateur de la société pour une durée de 6 ans à compter de l'assemblée du 14 juillet 2009.

Fait à Steinfort, le 3 mars 2010.

Référence de publication: 2010033695/14.

(100032137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.



R/C Energy IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 137.808.

Extrait des Résolutions de l'assemblée Générale de la Société Prises le 1 er mars 2010

- L'assemblée générale de la Société a décidé de transférer le siège social de son adresse actuelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg vers sa nouvelle adresse au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec effet immédiat.
- L'assemblée générale de la Société a accepté la démission de M. Alain Peigneux en tant que gérant de classe B de la Société, avec effet immédiat.
- L'assemblée générale de la Société a nommé pour une période indéterminée M. Cédric Carnoye, né à Charleroi, Belgique, le 14 septembre 1982, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société, en remplacement de M. Alain Peigneux.

Pour extrait sincère et conforme Pour R/C Energy IV S.à r.l. Un mandataire

Référence de publication: 2010033762/20.

(100031949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Viggo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.185.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 février 2010

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (Belgique), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé en tant que Représentant Permanent de la société S.G.A. SERVICES S.A.

Monsieur Michel DI BENEDETTO, né le 16 septembre 1969 à Mont-Saint-Martin (France), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé Représentant Permanent de la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société

VIGGO S.A.

Référence de publication: 2010033698/14.

(100031630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

IAC International Aeronautic Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 99.498.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010033694/10.

(100031484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

IAC International Aeronautic Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 99.498.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010033696/10.

(100031482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.



UT Luxembourg Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 103.593.

Rectificative d'une notification enregistré et déposé le 08/02/2010 sous le numéro L100019594.05 E.

Veuillez prendre note des corrections suivantes:

- 1. Mr Robert van 't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg était nominé Administrateur B au lieu de Gérant B.
- 2. Mr Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg était nominé Administrateur B au lieu de Gérant B.
- 3. Mr Johannes Laurens de Zwart, né le 19 juin 1967 à 's-Gravenhage, Pays-Bas ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg était nominé Administrateur B au lieu de Gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UT Luxembourg Holding I S.à r.l. Johannes L. de Zwart Administrateur B

Référence de publication: 2010033904/20.

(100031495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

AEI Turkey S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 112.575.

Il résulte que l'associé unique de la société AEI Turkey S.à r.l. a pris les décisions suivantes en date du 12 février 2010:

- 1. Démission du Gérant suivant:
- M. James Alton Hughes à partir du 11 février 2010.
- 2. Démission du Gérant suivant:
- M. John G. Fulton à partir du 11 février 2010.
- 3. Nomination du nouveau Gérant pour une durée indéterminée à compter du 11 février 2010:
- M. Emilio Vicens, né le 7 décembre 1967 à Caracas, Venezuela ayant pour adresse privée 6038 Camellia Street, Houston. Texas 77007. United States of America.
 - 4. Nomination du nouveau Gérant pour une durée indéterminée à compter du 11 février 2010:
- M. Eduardo Pawluszek, né le 8 mars 1963 à Misiones, Argentine, ayant pour adresse privée 3803 Almond Creek Drive, Houston, Texas 77059, United States of America.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AEI Turkey S.àr.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010034101/24.

(100032628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Philippi Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8235 Mamer, 31, route de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 94.425.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Echternach, le 2 mars 2010.

p.d. Signature.

Référence de publication: 2010033707/10.

(100031540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.



Trustser S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 145.916.

Extrait de Résolutions de l'Actionnaire Unique du 9 Février 2010

Résolution unique

L'actionnaire unique révoque la société VERITAL S.A. 2, Via Marconi CH-6900 Lugano, Suisse de sa fonction de commissaire aux comptes et nomme en son remplacement la société CLERC, société anonyme, ayant son siège social au 1, rue Pletzer L-8080, Bertrange, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B0111831, qui achèvera le mandat de son prédécesseur échéant à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/03/2010.

Référence de publication: 2010033697/16.

(100032138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

MMB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 29.898.

Le Bilan au 31.12.2008 et les documents y annexés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010033701/11.

(100031547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Amitrano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 43.698.

Changement de siège et d'adresse des administrateurs

Suite à une réunion du conseil d'administration en date du 1 ^{er} février 2010, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: à compter du 1 ^{er} mars 2010, le siège de la société est au 25B, boulevard Royal, Forum Royal, 4 ^e étage, L-2449 Luxembourg
 - Adresse professionnelle des Administrateurs:
- * Monsieur Patrick Meunier, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1 er mars 2010,
- * Madame Anna De Meis, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1 er mars 2010,
- * Monsieur Patrick Houbert, administrateur, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1 er mars 2010.
 - Adresse professionnelle de l'Administrateur Délégué:
- * Monsieur Patrick Meunier, administrateur délégué, demeure professionnellement au nouveau siège de la société à compter du 1 ^{er} mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme

AMITRANO SA

Patrick Houbert

Administrateur

Référence de publication: 2010033835/25.

(100031635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck